

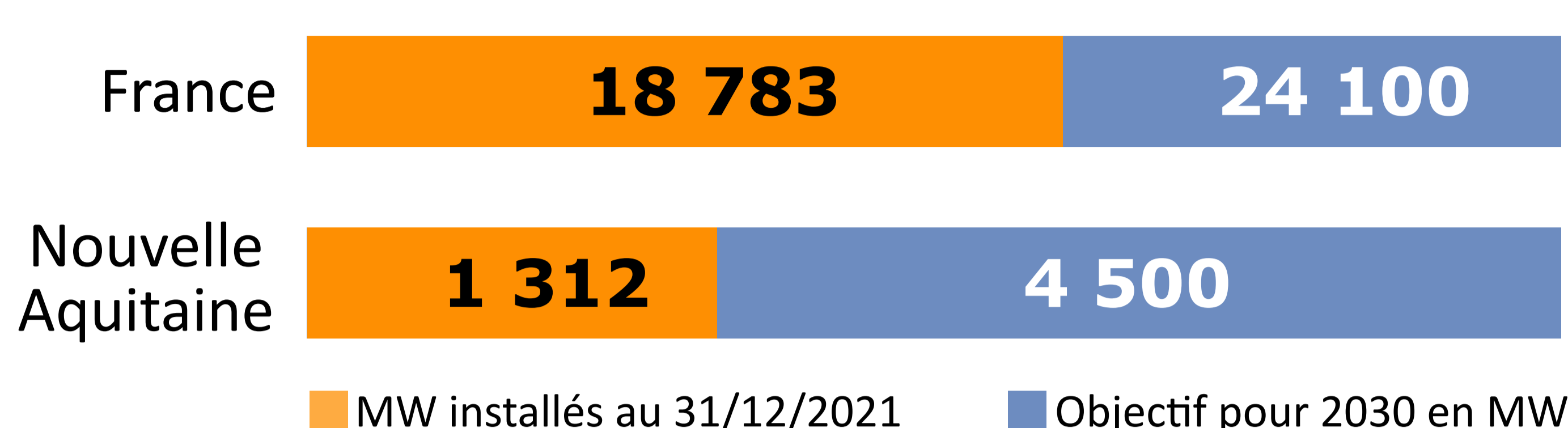


# Projet éolien de Berneuil - St Junien les Combes

## Informations

### Etat de l'éolien

MW installés et objectifs  
en France et en Nouvelle Aquitaine



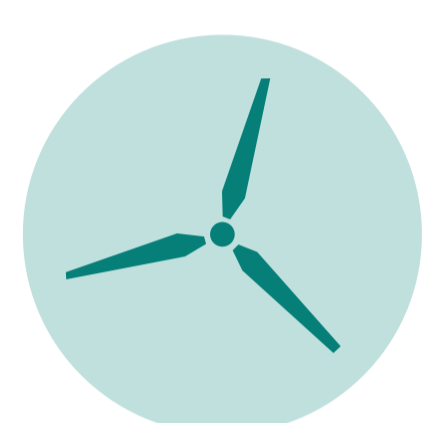
Le projet de Berneuil - Saint-Junien-les-Combes est situé dans une zone favorable au développement de l'énergie éolienne selon le SRE de l'ex-région du Limousin. En effet, le choix de cette zone a été guidé par plusieurs critères :



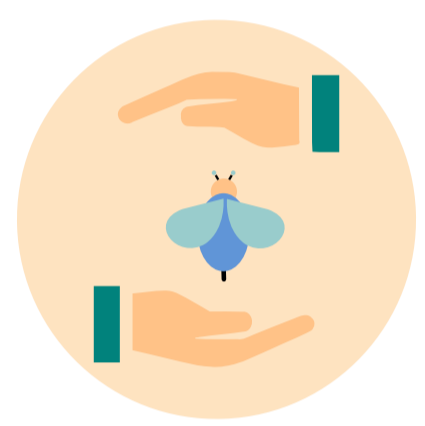
Une distance d'éloignement de **plus de 730 m** avec les habitations alors que la réglementation impose un éloignement de 500 mètres.



Un **bon gisement en vent** : la vitesse moyenne du vent est d'environ 6,5 m/s à 100 m de hauteur.

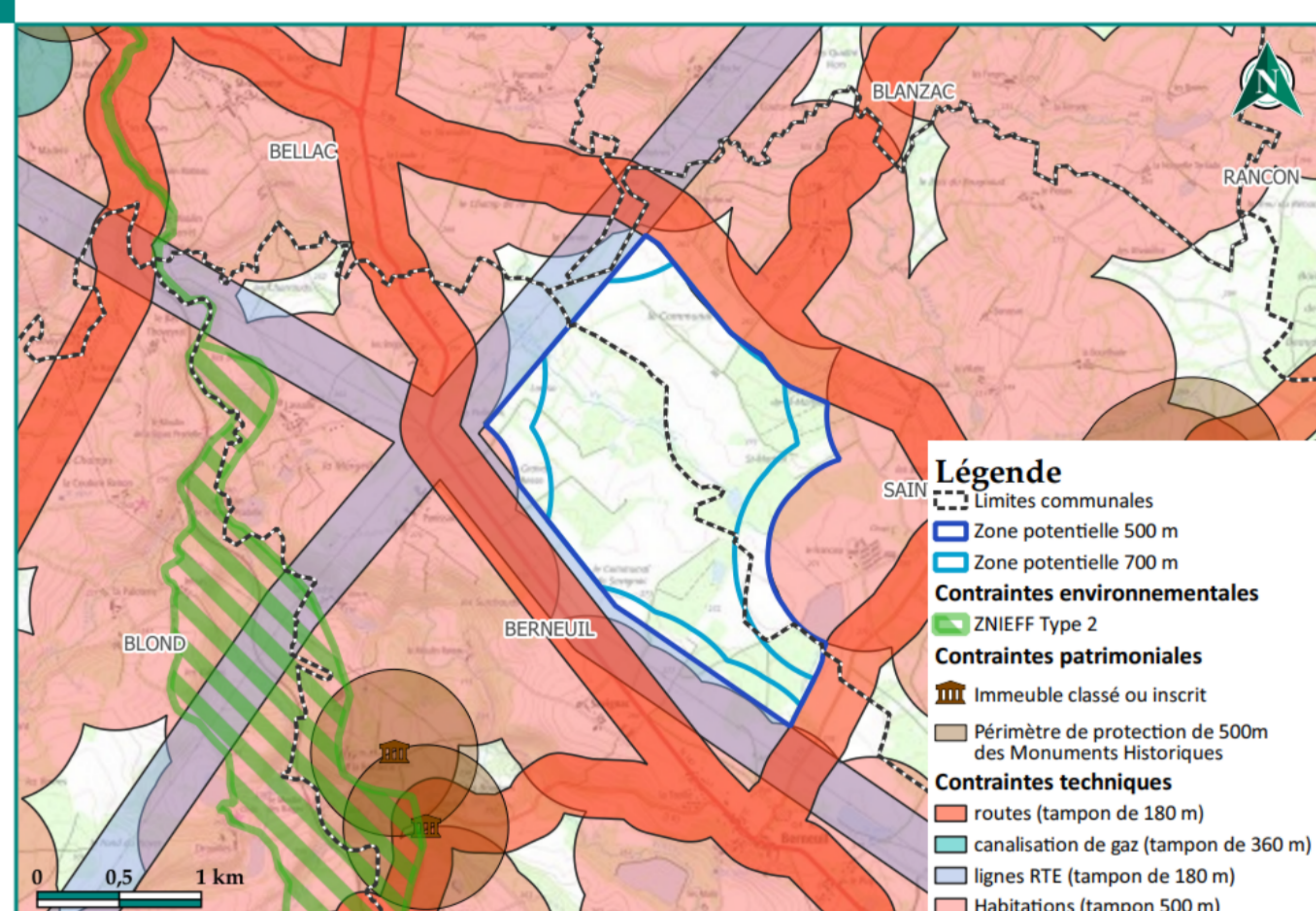


**6 éoliennes** ont été retenues parmi un potentiel technique maximal de 11 éoliennes sur la zone.



L'**absence de zones naturelles protégées** (sites NATURA 2000) ou **zones naturelles sensibles** (ZNIEFF 1 et 2)

#### Carte des contraintes



### Retombées d'un parc éolien de 6 éoliennes d'une puissance totale de 25,2 MW (4,2 MW unitaire)

**Recettes fiscales estimées**  
302 400 €/an pour le territoire



#### Emplois

Création de l'équivalent de 68 emplois en Haute-Vienne l'année de la construction, puis 4 emplois pendant toute la durée d'exploitation

#### Production d'électricité estimée

Environ 69 260 MWh/an soit environ 15 600 foyers

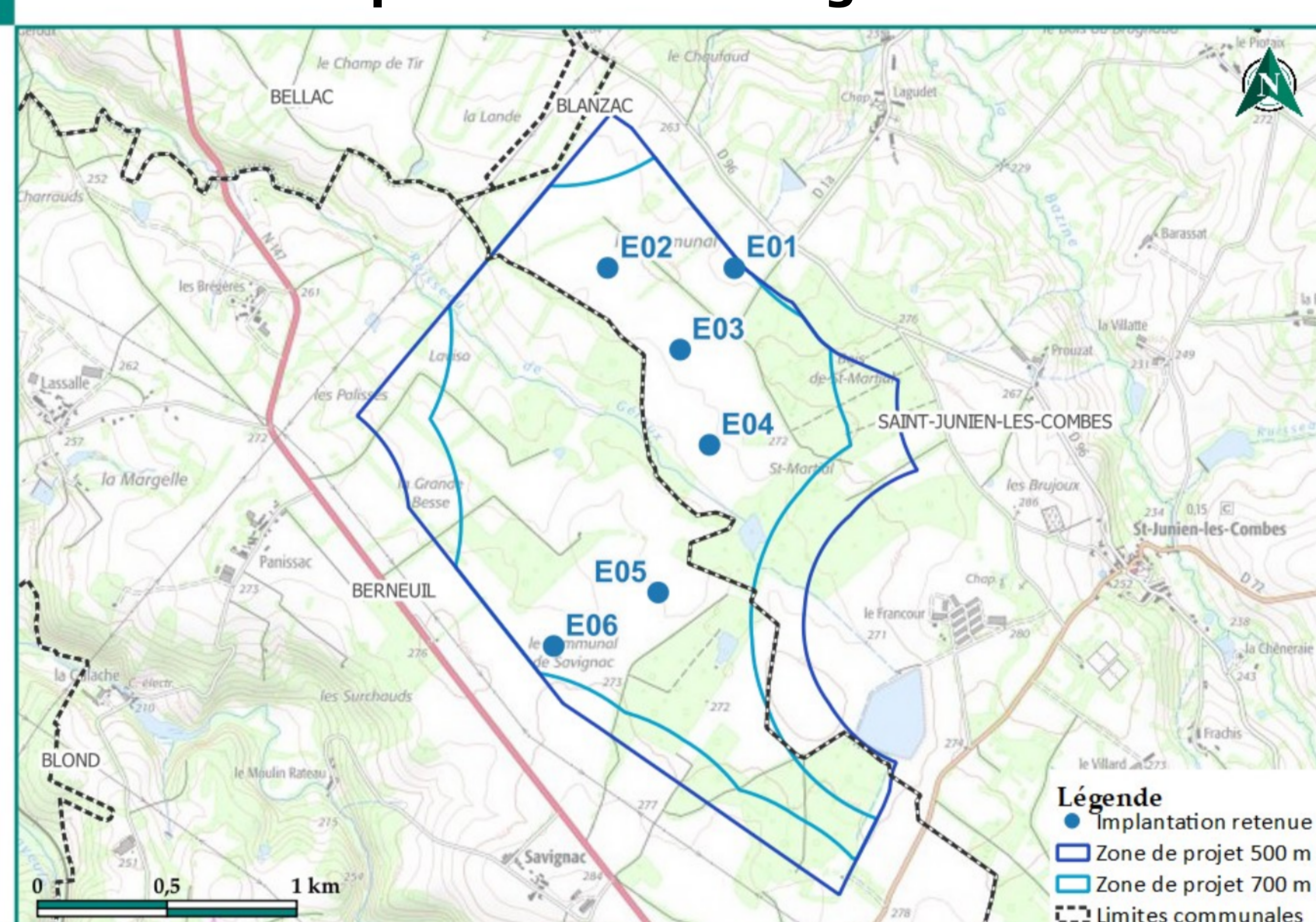
### Caractéristiques techniques du projet

- 2 éoliennes sur Berneuil
- 4 éoliennes sur Saint-Junien-les-Combes.

#### Modèles d'éolienne retenus **V150/N149**

- Diamètre du rotor : 150 m / 149 m
- Hauteur du moyeu : 125 m / 125,4 m
- Hauteur bout de pale : 200 m / 199,9 m
- Puissance d'une éolienne : 4,2 MW / 5,9 MW

#### Implantation envisagée



### Etudes naturalistes

L'étude environnementale, d'une durée minimale de 1 an, permet de couvrir l'ensemble d'un cycle biologique. Les objectifs de cette étude sont d'analyser et de quantifier les espèces faunistiques (oiseaux, chauves souris, faune terrestre, ...), et floristiques.

Cette étude, réalisé par ENCIS Environnement, est en cours de finalisation et les échanges intermédiaires avec le bureau d'étude ont permis de définir une implantation optimale, éloignée des habitats les plus sensibles (boisements, haies, zones humides).

Les interactions potentielles de cette implantation sont étudiées et des mesures adaptées seront définies dans l'objectif de garantir la bonne intégration du projet dans son environnement.

### Etudes acoustiques

Des acousticiens indépendants de l'entreprise EREA Ingénierie sont venus sur site pour faire des mesures de niveaux sonores ambiants. Ils ont ensuite modélisé la diffusion acoustique depuis chaque éolienne en s'assurant que le niveau sonore perçu au niveau des habitations respecte bien la réglementation française (la plus stricte en Europe).

Après construction du parc, une nouvelle campagne de mesures acoustiques sera réalisée afin de vérifier que les éoliennes respectent totalement la réglementation. La Direction Régionale de l'Environnement et de l'Aménagement du Logement (DREAL) supervise et contrôle la validité de ces études.

### Histoire

- 2015 - 2017 **Rencontre** des élus des communes d'implantation et **études de pré faisabilité**
- 2016 - 2017 **Délibération favorable** du conseil municipal de Saint-Junien-les-Combes et **Convention Chemin**
- 2017 **Délibération favorable** du conseil municipal de Berneuil et **Convention Chemin**
- 2018-2020 Mise en pause du projet  
mars 2021 Reprise du projet, échanges avec les mairies
- 2021 - 2022 **Lancement des études** environnementales, paysagères et acoustiques
- 2022 Réunions du **Comité de Suivi** du projet éolien en mars, mai et septembre
- 11 juillet 2022 **Présentation** du projet en conseil municipal à Saint-Junien-les-Combes et **réunion publique**
- août/ septembre 2022 Réception des états initiaux des études paysagère, écologique et acoustique

### Etudes paysagères

Un diagnostic des sensibilités paysagères et patrimoniales a été réalisé par ENCIS Environnement dans un rayon de 18 km autour de la zone du projet. Cette étape a permis d'identifier les secteurs les plus sensibles comme les habitations les plus proches, les monuments historiques ou sites touristiques qui présentent des vues possibles sur la zone. L'ensemble des parcs éoliens construits, autorisés et en instruction a également été intégré dans l'étude afin d'évaluer les effets cumulés avec

le projet. Plusieurs recommandations ont été prises en compte comme le respect de l'orientation générale des parcs existants et le recul suffisant vis-à-vis de l'habitat et des Monuments Historiques les plus proches. A partir des conclusions du bureau d'étude paysagiste, des mesures de réduction telles que la plantation de haies paysagères pourront être proposées aux riverains afin de réduire les vues sur le parc éolien.